

## Conditions d'utilisation des services connectés

Les présentes Conditions d'utilisation des services connectés ("Conditions") s'appliquent à la prestation ou à l'exécution des Services connectés par Trane ou l'une de ses sociétés affiliées (ci-après la « Société ») au profit de l'utilisateur, du bénéficiaire et/ou du propriétaire (ci-après le « Client »).

### 1. Octroi d'accès à la Société

Le Client accorde par les présentes à la Société le droit d'accéder à, de surveiller, de contrôler et d'utiliser les équipements, produits, dispositifs de commande, systèmes et éléments de systèmes du Client, y compris, sans s'y limiter, les systèmes d'automatisation du bâtiment (« BAS »), les équipements de CVC, les compteurs et enregistreurs (chacun étant un « Système connecté »), ainsi que le réseau associé, l'infrastructure réseau, la ligne téléphonique, le modem et tout autre équipement de communication du Client (les « Systèmes de communication », et ensemble avec les Systèmes connectés, les « Systèmes ») afin d'exécuter tout ou partie des services suivants (collectivement, les « Services connectés ») : (i) consulter, collecter, extraire, transmettre, traiter et utiliser les données relatives à la performance et à l'état des Systèmes connectés (« Données système ») et les informations de compte du Client (ensemble, les « Données client ») ; (ii) diagnostiquer, exploiter, modifier, réparer et entretenir les Systèmes connectés, à la demande du Client ; (iii) fournir des services au Client, notamment, sans s'y limiter, des services (en vertu d'un contrat d'abonnement) au moyen d'une application Web ou infonuagique hébergée par la Société, tels que, notamment, Trane AI Control, les services ARIA, Cloud BMS, les services intelligents Trane Tracer™ Synchrony, Tracer™ Ensemble, Energy Assessment, Active Monitoring, Building Performance et Energy Performance (désignés individuellement et collectivement comme les « Services hébergés ») ; (iv) réaliser des analyses statistiques ou autres, à des fins propres ou pour le compte du Client, y compris, sans s'y limiter, des analyses, historiques et tendances fondées sur des indicateurs relatifs à l'ingénierie, aux défaillances, à la garantie, à l'énergie, à la maintenance prévisionnelle, au service et à l'utilisation des produits ; (v) installer des correctifs, correctifs de bogues, mises à jour et autres modifications (les « Mises à jour ») ; (vi) sauvegarder et/ou restaurer les Données client ; (vii) enquêter sur les incidents de sécurité (tels que définis dans la section « Sécurité » ci-dessous) ; (viii) vérifier la conformité aux présentes conditions et à toute autre condition applicable aux Services connectés ; et (ix) exécuter toute autre fonction raisonnablement nécessaire à la fourniture des services convenus et au respect des lois et règlements applicables. L'obligation de la Société de fournir les Services connectés dépend des produits et services achetés auprès de la Société.

### 2. Systèmes

Si le Client a acquis des Services connectés, il lui incombe de veiller à ce que les Systèmes soient disponibles, entretenus, installés et configurés de manière appropriée pour permettre la prestation de ces Services connectés, et à ce que les Données client soient accessibles à des fins de collecte. La Société peut fournir au Client des recommandations relatives aux éléments du Système, à la configuration, à l'installation et aux mesures de sécurité à mettre en œuvre. Le Client reconnaît que les Services connectés n'incluent pas le soutien technique relatif au matériel informatique du Client, à ses navigateurs internet ou à ses Systèmes de communication. La Société ne saurait être tenue responsable de : (i) toute perte ou incapacité d'exécuter les Services en raison d'un dysfonctionnement ou de l'indisponibilité des Systèmes ; (ii) tout manquement du Client à suivre les recommandations écrites de la Société ; (iii) tout défaut d'identification par la Société de problèmes de performance des Systèmes ou de recommandation de mesures correctives au Client ; ou (iv) tout effet préjudiciable sur les Systèmes. Lorsque le Client constate, dans le cadre de ses activités normales, que les Données client ne sont plus collectées, il lui appartient de demander une assistance auprès du bureau local de la Société.

### 3. Utilisateurs

Le Client peut être tenu de désigner un ou plusieurs utilisateurs autorisés (les « Utilisateurs ») aux fins d'accès à certains Services connectés. Le Client doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour s'assurer que les Utilisateurs maintiennent la confidentialité de leurs identifiants d'accès. Le Client est seul responsable des actions des Utilisateurs relativement à l'accès aux Services connectés ou à leur utilisation, y compris à partir des appareils ou postes de travail connectés auxdits Services. Le Client doit désigner un Administrateur du système chargé de gérer les accès des Utilisateurs, notamment pour ajouter ou retirer des Utilisateurs.

L'Administrateur du système doit s'assurer que plusieurs Utilisateurs ne partagent pas les mêmes identifiants d'accès. La Société se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment l'accès aux Services connectés si elle estime de bonne foi qu'une telle mesure est nécessaire pour préserver la sécurité, l'intégrité ou l'accessibilité des Services connectés, des Informations confidentielles ou du réseau de la Société.

#### **4. Disponibilité**

Le Client reconnaît que la disponibilité, l'utilisation et la fiabilité des Services connectés, en tout ou en partie, peuvent dépendre des Systèmes de communication et des fournisseurs de produits et de services tiers, y compris, sans s'y limiter, le ou les fournisseurs d'accès internet et de télécommunications (les « Fournisseurs tiers »). Le Client reconnaît également que la Société n'exerce aucun contrôle sur la fiabilité des Fournisseurs tiers. Le Client reconnaît et accepte que la Société ne saurait être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, des pertes, interruptions de service, retards de livraison ou défaillances de performance attribuables, en tout ou en partie, à des pannes ou à des défaillances de système des Fournisseurs tiers.

#### **5. Données client**

Toutes les Données client demeurent la propriété exclusive du Client. Le Client accorde par les présentes à la Société un droit irrévocable, perpétuel, non exclusif, mondial, libre de redevance, cessible et transférable d'utiliser, de traiter, de reproduire, de modifier, d'afficher, de distribuer, de créer des œuvres dérivées et, plus généralement, d'exploiter les Données client aux fins de l'exécution des Services connectés et à des fins de marketing, sous réserve des restrictions applicables aux Informations confidentielles. Le Client garantit à la Société que la mise à disposition des Données client ne portera pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou à tout autre droit légal d'un tiers, et ne contreviendra à aucune loi ou réglementation applicable. La Société ne divulguera pas publiquement ces données d'une manière permettant d'identifier le Client comme source des Données client sans le consentement écrit préalable du Client. Sur demande écrite du Client, la Société s'efforcera de fournir au Client une copie des Données client, dans la mesure où celles-ci sont alors disponibles. Le Client reconnaît et accepte que la Société ne garantit pas la disponibilité continue des Données client.

#### **6. Reprise après sinistre**

Dans l'éventualité où la Société subirait un problème affectant les Services connectés, entraînant ou risquant d'entraîner une interruption de service supérieure à cinq (5) jours ouvrables, la Société pourra transférer les Services connectés vers un environnement d'hébergement alternatif. Dans un tel cas, le Client reconnaît ce qui suit : (i) les données importées après la plus récente sauvegarde de la base de données peuvent être perdues ; (ii) la Société peut utiliser une adresse IP différente pour fournir les Services connectés ; (iii) le Client peut être tenu d'accéder aux Services connectés via une nouvelle adresse IP et/ou un nouveau nom de domaine ; et (iv) la collecte de données peut être temporairement indisponible.

#### **7. Protection des renseignements personnels**

Dans le cadre de la prestation des Services connectés, la Société se conformera à la Politique de protection des données et de la vie privée de Trane Technologies, accessible à l'adresse suivante :

[https://www.tranetechnologies.com/fr\\_ca/index/privacy-policy.html](https://www.tranetechnologies.com/fr_ca/index/privacy-policy.html), laquelle est intégrée aux présentes par renvoi (la « Politique de confidentialité »). La Politique de confidentialité peut être modifiée à la discrétion de la Société, à condition que ces modifications n'entraînent pas une réduction substantielle du niveau de protection accordé aux Données client pendant la période pour laquelle les frais relatifs aux Services connectés ont été acquittés.

#### **8. Connectivité télématique fournie par la Société**

**8.1 Dispositif télématique.** Certains Systèmes connectés peuvent être reliés à un modem cellulaire fourni par la Société (un « Dispositif télématique ») permettant la communication avec l'infrastructure de Services connectés de la Société afin d'assurer la fourniture des Services connectés ou d'autres fonctionnalités connectées, notamment la surveillance à distance, le diagnostic, la réparation, le contrôle et toute autre fonctionnalité similaire.

**8.2 Transmission et utilisation des données.** Lorsqu'il est activé, le Dispositif télématique collecte et transmet des données relatives aux équipements et aux systèmes du bâtiment (p. ex. : état, alarmes, durées de fonctionnement, codes de défaillance, relevés de capteurs, paramètres de configuration et indicateurs de performance) pour les Systèmes connectés associés. Le Dispositif télématique peut également collecter des

métadonnées relatives au modem cellulaire et à la connectivité (p. ex. : identifiants de l'appareil, horodatages, données de connexion, paramètres environnementaux détectés, données de géolocalisation). La Société, ses sociétés affiliées et ses fournisseurs utilisent les données collectées par l'intermédiaire du Dispositif télématique afin de fournir les Services connectés, d'améliorer la performance et la fiabilité des produits, et à des fins de soutien, de sécurité, de qualité, d'analyse et de prestation de services, conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée, à la Politique de confidentialité et aux présentes Conditions.

**8.3 Connectivité.** Le Dispositif télématique constitue un Système de communication (tel que défini ci-dessus) qui dépend de fournisseurs tiers (tels que définis ci-dessus et décrits plus en détail ci-après) pour la connectivité cellulaire ou autre connectivité réseau. Cette connectivité est destinée exclusivement à soutenir les Services connectés. Le Client s'engage à ne pas accéder à cette connectivité ni à l'utiliser à d'autres fins et reconnaît que le Dispositif télématique ne permet pas les communications de services d'urgence ni les appels vocaux. Le Client reconnaît : (A) que les données provenant du Dispositif télématique sont transmises par des réseaux sans fil, que les services de communication sans fil sont fournis « tels quels » et « selon leur disponibilité », qu'ils ne sont accessibles que dans les zones couvertes par le ou les fournisseurs tiers sous-jacents, et qu'ils peuvent être interrompus en raison de divers facteurs, notamment, sans s'y limiter, les conditions atmosphériques, le relief, les contraintes de capacité, les réparations, les mises à niveau ou la résiliation d'ententes avec le ou les fournisseurs tiers sous-jacents ; et (B) il n'existe aucune garantie quant à la sécurité des transmissions sans fil. Le Client accepte de ne pas chercher à engager la responsabilité de la Société, de ses sociétés affiliées ou de tout Fournisseur de connectivité (tel que défini ci-après) à l'égard de toute réclamation découlant de ces risques inhérents aux transmissions sans fil.

**8.4 Activation et désactivation.** La Société, ou un représentant autorisé ou un sous-traitant de la Société, peut activer le Dispositif télématique lors de l'installation ou de la mise en service des équipements, des systèmes du bâtiment ou d'autres Systèmes connectés. Le Client peut demander la désactivation du Dispositif télématique selon les modalités décrites ci-après. Un accès physique aux Systèmes connectés et/ou une intervention sur site peut être requis afin d'activer ou de désactiver le Dispositif télématique. La désactivation ou la réactivation peut nécessiter une visite de service et peut être assujettie à des frais de main-d'œuvre ou de déplacement applicables. Le Client s'engage à fournir un accès sécuritaire au site et aux Systèmes connectés associés au Dispositif télématique.

**8.5 Propriété, logiciels et altération.** Le Dispositif télématique ainsi que toute carte SIM ou tout identifiant connexe peuvent être la propriété de la Société ou de ses Fournisseurs de connectivité (tels que définis ci-après), ou faire l'objet d'une licence. La Société accorde au Client un droit limité, révocable et non exclusif d'utiliser tout logiciel associé au Dispositif télématique uniquement à des fins internes du Client et exclusivement dans le cadre de l'utilisation par le Client du Dispositif télématique et des Services connectés, sous réserve que le Client respecte en tout temps l'ensemble des modalités des présentes Conditions et de toute autre entente applicable conclue avec la Société relativement aux Services connectés et au Dispositif télématique. Sauf disposition contraire des présentes, ces droits sont incessibles, non transférables et non sous-licenciés. Le Client ne peut extraire, copier ou utiliser un logiciel en lien avec un autre produit ou pour une utilisation sur un autre appareil. Le Client s'engage à ne pas altérer, retirer, modifier ni utiliser de manière abusive le Dispositif télématique ou la connectivité.

**8.6 Avis de service et offres.** Lorsque le Client fait affaire avec la Société relativement aux Services connectés ou fournit des coordonnées professionnelles en lien avec des Systèmes connectés reliés au Dispositif télématique, la Société et ses sociétés affiliées peuvent utiliser ces coordonnées professionnelles afin de communiquer avec le Client concernant :

- (i) des avis de service, des avis d'entretien, des problèmes de performance des équipements et des mises à jour des Services connectés ; et
- (ii) des produits, services, programmes d'efficacité énergétique ou offres connexes de la Société pertinents pour les équipements du Client. Ces communications sont limitées à des fins professionnelles interentreprises ou liées aux services, conformément aux lois applicables. Le Client peut se désabonner ou refuser de recevoir des offres promotionnelles en tout temps en suivant les instructions figurant dans les communications marketing.

**8.7 Divulgations relatives à la connectivité cellulaire et modalités des Fournisseurs de connectivité**

8.7.1 Utilisation des réseaux des Fournisseurs de connectivité : Le Dispositif télématique peut accéder à un ou plusieurs réseaux sans fil exploités par des fournisseurs de télécommunications tiers et/ou rendus accessibles par des agrégateurs de connectivité (chacun étant un « Fournisseur de connectivité »). La connectivité est fournie exclusivement afin de soutenir les Services connectés et est assujettie aux limites d'utilisation, techniques et géographiques applicables du Fournisseur de connectivité concerné. La couverture, la disponibilité et la performance peuvent varier selon les conditions du réseau, l'emplacement, la puissance du signal et les opérations du Fournisseur de connectivité.

8.7.2 Relation avec les fournisseurs de connectivité : Le Client reconnaît que : (i) la Société, et non un Fournisseur de connectivité, est responsable des Services connectés et du soutien à la clientèle ; et (ii) aucun Fournisseur de connectivité ne saurait être tenu responsable envers le Client de toute perte ou de tout dommage découlant du Dispositif télématique, des Services connectés ou de la disponibilité du réseau du Fournisseur de connectivité, ou s'y rapportant. Le Fournisseur de connectivité n'a aucune relation contractuelle directe avec le Client et n'assume aucune obligation de fournir des services directement au Client ; étant entendu que chaque Fournisseur de connectivité peut faire appliquer la présente section 8.7 directement à l'encontre du Client en tant que tiers bénéficiaire désigné dans la mesure prévue à la section 8.7.6.

8.7.3 Utilisation acceptable: Le Client s'interdit de : (i) utiliser le Dispositif télématique ou la connectivité du Fournisseur de connectivité à des fins autres que l'exploitation des Services connectés ; (ii) revendre, transférer, partager ou autrement mettre la connectivité du Fournisseur de connectivité à la disposition d'un tiers ; (iii) se livrer à toute activité susceptible de nuire au réseau du Fournisseur de connectivité, d'en dégrader le fonctionnement ou de contrevenir à une politique du Fournisseur de connectivité, à une loi ou à un règlement applicable (y compris toute interception ou transmission illégale de contenu, l'envoi de pourriels ou toute interférence avec d'autres utilisateurs) ; (iv) tenter de procéder à l'ingénierie inverse, de cloner ou de modifier les identifiants de carte SIM, les points d'accès ou les profils d'approvisionnement du Fournisseur de connectivité ; ou (v) perturber, interférer avec ou altérer toute fonction de signalisation, d'identification ou de transmission du Dispositif télématique.

8.7.4 Exclusions de responsabilité et de garanties : La Société et chaque Fournisseur de connectivité déclinent expressément toute garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de titre ou d'absence de contrefaçon, à l'égard du réseau ou des services du Fournisseur de connectivité. La Société et tout Fournisseur de connectivité ne sauraient être tenus responsables de tout dommage indirect, consécutif, exemplaire, accessoire, punitif ou spécial, y compris toute perte de profits, découlant de ou lié à l'utilisation ou à l'impossibilité d'utiliser le Dispositif télématique ou le réseau ou les services du Fournisseur de connectivité.

8.7.5 Suspension ou résiliation: Un Fournisseur de connectivité peut suspendre ou résilier l'accès au réseau pour tout motif autorisé en vertu de ses ententes avec la Société, notamment en cas de violation réelle ou présumée des lois applicables ou des politiques du Fournisseur de connectivité, d'abus du réseau, de fraude ou d'interférence avec la qualité du service. La Société peut également suspendre ou résilier la connectivité afin de se conformer aux exigences d'un Fournisseur de connectivité ou à des ordonnances gouvernementales.

8.7.6 Droits des fournisseurs de connectivité : Le Client reconnaît que chaque Fournisseur de connectivité est un tiers bénéficiaire de la présente section et qu'il peut en faire respecter les modalités directement à l'encontre du Client, dans la mesure requise par les ententes conclues entre le Fournisseur de connectivité et la Société.

**8.7.7 Option de retrait (Opt-out) :** Le Client peut, en tout temps, cesser d'utiliser le Dispositif télématique en communiquant avec le bureau des ventes local de la Société afin de demander la désactivation du Dispositif télématique. La Société traitera toute demande raisonnable de retrait dans les meilleurs délais suivant sa réception et la coordination requise. Certaines mesures (notamment une intervention sur site) peuvent être nécessaires avant que la désactivation ne soit complétée et peuvent entraîner des frais de service. Le Client peut demander la réactivation ultérieure des Services connectés en communiquant avec le même bureau; des frais peuvent s'appliquer. Le retrait entraînera la désactivation des fonctionnalités des Services connectés (y compris la surveillance à distance, les alertes, les analyses et le soutien à distance) pour les équipements et systèmes du bâtiment associés au Dispositif télématique. L'obligation de la Société de fournir des Services connectés (le cas échéant) pour ces équipements et systèmes du bâtiment cessera à compter de la désactivation, et les avantages



dépendant des Services connectés (p. ex. inspections numériques ou dépannage à distance) pourront ne plus être offerts.

#### **9. Informations confidentielles**

Les parties conviennent de prendre, au minimum, des mesures de sécurité commercialement raisonnables afin de protéger les Informations confidentielles en tout temps, tant pendant la durée des présentes que pendant une période d'au moins trois (3) ans suivant leur communication; étant entendu toutefois que toute information exclusive ou constituant un secret commercial devra être tenue confidentielle à perpétuité. Le Client ne doit permettre à aucun tiers d'accéder aux Services connectés ni au matériel physique déployé dans ses installations pour le fonctionnement de ces Services, sauf autorisation expresse prévue dans une entente écrite entre les Parties. Le Client reconnaît que, compte tenu de la nature des communications par internet, la Société ne peut garantir la sécurité absolue des Informations confidentielles ni des communications électroniques transitant sur le réseau internet. En conséquence, le Client reconnaît qu'en utilisant les Services connectés, il accepte tous les risques associés à l'accès et au stockage des Données client.

#### **10. Sécurité**

La Société a mis en place diverses mesures de sécurité visant à protéger les données utilisateur contre tout accès accidentel ou illicite, toute divulgation non autorisée, toute perte, destruction ou altération. Le Client et les Utilisateurs sont responsables du maintien de la confidentialité des noms d'utilisateur et des mots de passe. Ils sont également responsables de toute utilisation des mots de passe, qu'elle soit autorisée ou non par le Client ou les Utilisateurs. Le Client doit informer la Société sans délai de toute utilisation non autorisée d'un nom d'utilisateur ou d'un mot de passe. La transmission de données par internet implique nécessairement l'utilisation de systèmes contrôlés par des tiers ; par conséquent, la Société ne peut garantir un contrôle total sur la sécurité de ces systèmes. La Société déploiera toutefois des efforts commercialement raisonnables afin de s'assurer que les données et autres paramètres de configuration ne soient pas visibles ni accessibles par d'autres clients. Le Client et les Utilisateurs reconnaissent que, par nature, les communications via internet limitent la capacité de la Société à garantir la confidentialité ou la protection des informations transitant sur le réseau. En accédant aux Services connectés par internet, le Client et les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que les communications électroniques peuvent être sujettes à des interférences non autorisées et ne pas demeurer confidentielles, et qu'ils assument l'entière responsabilité des risques liés à l'accès et au stockage de leurs données. Le Client doit aviser immédiatement la Société par écrit de toute utilisation réelle ou présumée non autorisée d'un compte Client ou de toute divulgation d'Informations confidentielles (un « Incident de sécurité »). Le Client doit coopérer avec la Société dans le cadre de toute enquête relative à un Incident de sécurité, pour recouvrer la possession des Informations confidentielles et prévenir tout incident futur.

#### **11. Services de maintenance**

Selon le type de Services connectés, la Société peut, sans y être tenue, installer automatiquement des Mises à jour sans préavis supplémentaire ni consentement additionnel du Client. La Société peut également fournir des Mises à jour au Client afin qu'il les installe sur ses propres Systèmes connectés. Le Client reconnaît que l'installation de ces Mises à jour peut entraîner, de manière ponctuelle, l'indisponibilité temporaire des Services connectés. La Société ne saurait être tenue responsable d'aucune perte résultant (i) du manquement du Client à installer une Mise à jour ou à permettre à la Société de l'installer, ou (ii) de l'indisponibilité périodique des Services connectés due à l'exécution de Mises à jour.

#### **12. Produits tiers**

Les Services connectés peuvent contenir des liens vers des sites Web tiers et permettre au Client d'accéder à du contenu, des produits ou des services fournis par des tiers (les « Produits tiers »). Le Client reconnaît que les Produits tiers ne relèvent pas du contrôle de la Société et que celle-ci n'examine pas, n'approuve pas, ne surveille pas, ne cautionne pas, ne garantit pas et ne formule aucune déclaration concernant ces Produits tiers. LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, ET LE CLIENT DÉCHARGE, RENONCE ET LIBÈRE PAR LES PRÉSENTES LA SOCIÉTÉ AINSI QUE SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET FOURNISSEURS DE TOUTE RÉCLAMATION, RESPONSABILITÉ OU DOMMAGE, PASSÉ, PRÉSENT OU FUTUR, CONNU OU INCONNU, DÉCOULANT DE OU LIÉ À SES INTERACTIONS AVEC LES PRODUITS TIERS. LE CLIENT RENONCE EXPRESSÉMENT À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 1542 DU CODE CIVIL DE LA CALIFORNIE, QUI STIPULE :



« UNE QUITTANCE GÉNÉRALE NE S'ÉTEND PAS AUX RÉCLAMATIONS QUE LE CRÉANCIER NE SAIT PAS OU NE SOUPÇONNE PAS EXISTER EN SA FAVEUR AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE LA QUITTANCE, ET QUI, SI ELLES AVAIENT ÉTÉ CONNUES DE LUI, AURAIENT EU UNE INFLUENCE IMPORTANTE SUR SON RÈGLEMENT AVEC LE DÉBITEUR ». LE CLIENT RENONCE EN OUTRE, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, À TOUTE DISPOSITION LÉGISLATIVE, DOCTRINE OU PRINCIPE JURIDIQUE DE QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT QUI AURAIT POUR EFFET DE LIMITER OU D'EXCLURE LA PORTÉE D'UNE QUITTANCE GÉNÉRALE À L'ÉGARD DE RÉCLAMATIONS INCONNUES OU INSOUÇONNÉES AU MOMENT DE SA SIGNATURE.

### **13. Responsabilité de la Société**

Le Client reconnaît et accepte que la Société, ses sociétés affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires respectifs, de même que ses concédants et fournisseurs, ne sauraient être tenus responsables de tout dommage, responsabilité, réclamation ou demande (y compris les frais et honoraires d'avocats) formulé par un tiers et découlant de ou lié à : (i) l'utilisation des Services connectés et de tout livrable associé par le Client ou tout Utilisateur ; (ii) toute violation des conditions applicables aux Services connectés ; (iii) la possession ou l'utilisation par la Société de données, d'informations ou de documents fournis par le Client ; et (iv) toute violation de la loi ou atteinte aux droits d'un tiers, y compris, sans s'y limiter, toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle résultant de l'utilisation ou de la possession par la Société des Données client. Nonobstant ce qui précède, le Client ne saurait être tenu responsable des actes ou omissions négligents de la Société. La Société se réserve le droit d'assumer, aux frais du Client, la défense et le contrôle exclusifs de toute affaire pour laquelle le Client est tenu d'indemniser la Société, et le Client s'engage à coopérer pleinement à la défense de ces réclamations. Le Client s'engage à ne pas conclure de règlement relativement à une telle réclamation sans le consentement écrit préalable de la Société. La Société s'efforcera de prévenir le Client dans les meilleurs délais de toute réclamation, action ou procédure dont elle aurait connaissance.

**14. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE ET DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, LA SOCIÉTÉ, SES CONCÉDANTS ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LES SERVICES CONNECTÉS « TELS QUELS », SANS AUCUNE GARANTIE NI CONDITION, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE, À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, AU TITRE DE PROPRIÉTÉ, À LA JOUISSANCE PAISIBLE, À L'EXACTITUDE ET À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE DROITS DE TIERS. AUCUN CONSEIL NI RENSEIGNEMENT, ORAL OU ÉCRIT, OBTENU PAR LE CLIENT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES CONNECTÉS NE SAURAIT CONSTITUER UNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. LA SOCIÉTÉ, SES CONCÉDANTS ET SES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS LES RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS AU MOYEN DES SERVICES CONNECTÉS, NI LA PONCTUALITÉ, L'EFFICACITÉ, LA FONCTIONNALITÉ, L'EXHAUSTIVITÉ, LA PRÉCISION, LA FIABILITÉ OU LE CONTENU DES SERVICES CONNECTÉS, NI D'AUCUN CONCEPT, FONCTION, PROCESSUS, RENSEIGNEMENT, SERVICE OU PRODUIT FOURNI PAR L'ENTREMISE DES SERVICES CONNECTÉS.**

**15. Le Client reconnaît que les applications logicielles complexes ne sont jamais entièrement exemptes de défauts, d'erreurs, de bogues ou de vulnérabilités, et que l'utilisation d'une connexion à distance n'est jamais totalement sécurisée ni exempte d'interruptions. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE, LA SOCIÉTÉ, SES CONCÉDANTS ET SES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS QUE LES SERVICES CONNECTÉS SERONT ININTERROMPUS, SÉCURISÉS OU EXEMPTS D'ERREURS, NI QUE LA SOCIÉTÉ CORRIGERA L'ENSEMBLE DES ERREURS.**

**16. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE ET DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES : (A) EN AUCUN CAS LA SOCIÉTÉ NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE QUELCONQUE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS LES PERTES DE DONNÉES OU DE PROFITS, DÉCOULANT DES SERVICES CONNECTÉS OU S'Y RAPPORTANT, MÊME SI LA SOCIÉTÉ SAVAIT OU AURAIT DÛ SAVOIR QU'UN TEL DOMMAGE POUVAIT SURVENIR ; ET (B) LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE TOTALE DE LA SOCIÉTÉ DÉCOULANT DES SERVICES CONNECTÉS OU S'Y RAPPORTANT, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT DES FRAIS EFFECTIVEMENT PAYÉS PAR LE CLIENT À LA SOCIÉTÉ POUR LA PORTION DES SERVICES CONNECTÉS EN CAUSE AU COURS DES DOUZE (12) MOIS**

PRÉCÉDENTS (LE CAS ÉCHÉANT). CETTE LIMITATION EST CUMULATIVE ET NE SERA PAS AUGMENTÉE PAR L'EXISTENCE DE PLUSIEURS INCIDENTS OU RÉCLAMATIONS.

17. Relation avec l'entente de services. Les présentes Conditions d'utilisation des services connectés complètent l'entente de services de la Société ou toute autre entente écrite intervenue entre les parties aux termes de laquelle les Services connectés sont fournis, et y sont intégrées par renvoi (l'« Entente de services »). En cas de conflit ou d'incompatibilité entre les présentes Conditions d'utilisation des services connectés et l'Entente de services, l'Entente de services prévaut, sauf que les présentes Conditions d'utilisation des services connectés régissent toute question propre aux Services connectés qui n'est pas traitée dans l'Entente de services.

#### **18. Définitions**

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions d'utilisation des services connectés :

18.1. « Société » désigne Trane Canada ULC pour toute vente réalisée au Canada, et Trane U.S. Inc. pour toute vente réalisée aux États-Unis, ou, selon le cas, toute société affiliée à l'une ou l'autre de ces entités qui est expressément autorisée à revendre ou à distribuer les Services connectés

18.2. « Informations confidentielles » désigne toute information, y compris, sans s'y limiter, les Données client, programmes informatiques, logiciels, codes, algorithmes, savoir-faire, formules, procédés, idées, inventions (qu'elles soient brevetables ou non), schémas, ainsi que toute donnée technique, commerciale, financière ou liée au développement de produits, aux plans, prévisions et stratégies, dont le Client ou la Société savent ou devraient raisonnablement savoir, compte tenu des circonstances de la divulgation, qu'elle est confidentielle pour la partie divulgatrice. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations : (i) qui sont ou deviennent publiques sans faute de la partie réceptrice ; (ii) qui étaient légitimement connues ou deviennent légitimement connues de la partie réceptrice sans obligation de confidentialité de la part d'une source autre que la partie divulgatrice ; (iii) qui sont développées indépendamment par la partie réceptrice sans la participation de personnes ayant eu accès aux Informations confidentielles ; (iv) dont la divulgation est approuvée par la partie divulgatrice, sans restriction, dans un document écrit signé par un représentant dûment autorisé de celle-ci ; ou (v) que la partie réceptrice est légalement contrainte de divulguer ; à condition toutefois que, préalablement à toute divulgation obligatoire, la partie réceptrice : (a) invoque le caractère privilégié et confidentiel des Informations confidentielles auprès du tiers requérant la divulgation ; et (b) coopère pleinement avec la partie divulgatrice afin de la protéger contre une telle divulgation et/ou d'obtenir une ordonnance de protection limitant la portée de ladite divulgation et/ou de l'utilisation des Informations confidentielles. Dans l'éventualité où une telle protection ne pourrait être obtenue, la partie réceptrice sera autorisée à divulguer les Informations confidentielles, uniquement dans la mesure nécessaire pour se conformer légalement à ladite obligation de divulgation.

18.3. « Utilisateur » désigne toute personne physique autorisée par le Client à utiliser les Services connectés, à laquelle ont été attribués un identifiant et un mot de passe pour y accéder, par le Client (ou par la Société à la demande du Client). Les Utilisateurs peuvent notamment inclure les employés, consultants, entrepreneurs indépendants ou mandataires du Client, ainsi que tout tiers avec lequel le Client entretient des relations d'affaires.